

Snes Créteil info

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu

Tél. 08.11.11.03.83 Fax 01.41.24.80.61

3 rue Guy de Gouyon du Verger 94110 Arcueil

APRÈS LE SUCCÈS DE LA GRÈVE DU 18 DÉCEMBRE CONTINUONS LA MOBILISATION POUR DÉFENDRE NOS STATUTS

Lundi 18 décembre, une majorité des personnels d'enseignement et d'éducation a répondu à l'appel à la grève de toutes les organisations syndicales du second degré. Le ministre maintient pourtant son intention de réviser nos statuts, en dégradant nos conditions de travail, de rémunération et d'affectation, en mettant en cause notre spécialisation disciplinaire. Les projets de circulaire de rentrée pour l'année prochaine, le cahier des charges des IUFM, les suppressions de postes, l'obligation faite, tout récemment et en l'absence de toute concertation, aux professeurs principaux de 3ème de se substituer aux conseillers d'orientation psychologues... **le ministère ne veut pas entendre les personnels, et continue, dans le droit fil de la loi Fillon, de mettre en oeuvre une politique dangereuse pour nos métiers et pour l'éducation.**

Il ne faut pas relâcher la pression et poursuivre la mobilisation pour le retrait des modifications des décrets de 1950 et l'ouverture de négociations pour une véritable prise en compte des évolutions de notre métier (temps et charge de travail, difficultés du métier, multiplication des réunions et des contraintes, questions salariales...).

Il faut tout faire pour réussir la manifestation nationale de toute l'éducation à l'initiative de la FSU le samedi 20 janvier. La plupart des organisations nationales refusant pour des raisons partisans de s'y associer, il est possible d'élargir la participation au niveau des académies, voire des départements.

Pour sa part, **le SNES Créteil estime qu'il est nécessaire d'appeler à la grève le plus tôt possible et en tout état de cause avant la fin janvier.**

Retrouvez sur notre site, **l'intégralité de la motion** votée par la commission administrative du SNES Créteil le 8 janvier
rubrique vie du snes.

CONGRÈS SNES 2007

Dans tous les S1

(lycées, LP, collèges, CIO)

ON VOTE

**du lundi 15 janvier
au samedi 3 février**

Les positions du SNES, ses orientations sont déterminées par les syndiqués du SNES. Tous les syndiqués ont à se prononcer sur :

- ▶ le renouvellement de la commission administrative (CA) académique
- ▶ le renouvellement des bureaux départementaux
- ▶ le rapport d'activité de la section académique
- ▶ le rapport d'activité national
- ▶ le rapport financier national

Les rapports d'activité académiques et les listes à la CA et aux bureaux départementaux figurent dans le SNES Créteil n°43 envoyé début janvier aux syndiqués. Les rapports d'activité et financier nationaux ont été publiés dans le supplément spécial à l'US n°645, envoyé début janvier également.

Congrès Académique 13, 14 et 15 mars 2007 à Créteil

Une prochaine circulaire donnera le détail de ces trois jours et les mandats de congrès. Pour préparer le congrès, plusieurs réunions, ouvertes à tou-te-s les syndiqué-e-s sont organisées par la section académique.

Consultez notre site internet
www.creteil.snes.edu

SAMEDI 20 JANVIER MANIF NATIONALE POUR L'EDUCATION

ORGANISATION DU SCRUTIN

Un scrutin, un bulletin cinq votes !

Chaque syndiqué doit émettre simultanément sur un seul bulletin cinq votes pour :

- élire les membres à la commission administrative académique (CA du S3)
- élire le bureau de la section départementale (S2)
- se prononcer sur le rapport d'activité académique (S3)
- se prononcer sur le rapport d'activité national (S4)
- se prononcer sur le rapport financier national (S4)

Ce journal contient le rapport d'activité du S3, les appels à voter et les listes de candidats à la CA académique et aux bureaux départementaux présentés par les tendances existant à Créteil. Les rapports d'activité et financier nationaux sont publiés dans l'US.

Quand voter ?

15 janvier au 3 février 2007 dans les S1

retour des votes et PV de dépouillement au plus tard le 5 mars 2007 à 12h (récolement des PV au S3)

Qui vote ?

Tous les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2006-2007 et les syndiqués en prélèvement automatique reconductibles. Seuls seront décomptés les votes des syndiqués à jour de leur cotisation le jour du dépouillement (5 mars 2007).

Comment voter ?

Le vote est un vote individuel, le scrutin est sans rature ni panachage, chaque syndiqué vote à bulletin secret.

Les syndiqués actifs votent dans leur établissement lorsqu'ils sont inscrits sur la liste d'émargement envoyée par le SNES. Attention : les syndiqués

en congé votent également dans leur établissement. Il appartient aux responsables des sections d'établissement de prendre toutes dispositions utiles à cet égard (du matériel de vote par correspondance est disponible à la section académique, il leur sera envoyé sur demande).

Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.

Les syndiqués qui ne sont pas inscrits sur la liste d'émargement de leur établissement votent par correspondance.

Organisation du vote dans les établissements

Chaque section d'établissement doit recevoir dans les premiers jours de janvier une circulaire expliquant les modalités du vote, un bulletin de vote (on peut utiliser également celui ci-dessous) à reproduire, un procès-verbal de dépouillement et une liste d'émargement, sur laquelle aucun nom ne doit être ajouté : les syndiqués qui n'y sont pas inscrits doivent voter par correspondance.

Le dépouillement doit être fait par la section d'établissement : ce dépouillement est ouvert à tous les syndiqués. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le responsable du S1. Le scrutin ne peut être clos dans l'établissement avant le 3 février 2007 que si tous les syndiqués ont pris part au vote.

Le procès-verbal de dépouillement doit être signé par le responsable du S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement doivent parvenir

avant le 5 mars 2007, 12 h :

- soit par dépôt direct au siège académique : les porter entre 10 et 18 heures (sauf samedi et dimanche). Un registre sera ouvert qui portera les émargements du camarade qui remet les votes et de la personne qui les reçoit.

- soit adressés par la Poste en utilisant l'enveloppe T envoyée au S1 par la section académique qui ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Autant que possible, doublez votre envoi d'un envoi par fax au S3 : 01 41 24 80 61

Vote par correspondance

Les syndiqués retraités, isolés ou des petites sections ayant reçu par circulaire Snes Créteil Info le matériel de vote par correspondance glissent le bulletin dans l'enveloppe anonyme marron, qu'ils insèrent dans l'enveloppe T pré-imprimée complétée (surtout de leur nom et prénom) et signée. Leur vote doit être envoyé à la section académique au plus tard le 3 février 2007. Le SNES ne peut être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste, tenez compte de ces délais !

Les syndiqués qui ne sont pas inscrits sur les listes de leur établissement votent par correspondance, par l'intermédiaire de leur S1 ou en demandant le matériel qui leur sera envoyé sur demande.

**Une question
un problème ?
Appelez sans tarder la
ligne S1 du SNES Créteil
(0141248075) ou
contactez-nous par mail
s3cre@snes.edu**

.....bulletins de vote à reproduire.....bulletins de vote à reproduire.....bulletins de vote à reproduire.....

BULLETIN DE VOTE

1er vote : élection à la CA académique de Créteil (S3)

- Liste Unité et Action
- Liste à l'initiative d'École Émancipée
- Liste Émancipation
- Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

2ème vote : élection au bureau départemental (S2)

- Liste Unité et Action
- Liste à l'initiative d'École Émancipée
- Liste Émancipation

3ème vote : rapport d'activité académique (S3)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

4ème vote : rapport d'activité national (S4)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

5ème vote : rapport financier national (S4)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

BULLETIN DE VOTE

1er vote : élection à la CA académique de Créteil (S3)

- Liste Unité et Action
- Liste à l'initiative d'École Émancipée
- Liste Émancipation
- Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

2ème vote : élection au bureau départemental (S2)

- Liste Unité et Action
- Liste à l'initiative d'École Émancipée
- Liste Émancipation

3ème vote : rapport d'activité académique (S3)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

4ème vote : rapport d'activité national (S4)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

5ème vote : rapport financier national (S4)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

BULLETIN DE VOTE

1er vote : élection à la CA académique de Créteil (S3)

- Liste Unité et Action
- Liste à l'initiative d'École Émancipée
- Liste Émancipation
- Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

2ème vote : élection au bureau départemental (S2)

- Liste Unité et Action
- Liste à l'initiative d'École Émancipée
- Liste Émancipation

3ème vote : rapport d'activité académique (S3)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

4ème vote : rapport d'activité national (S4)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

5ème vote : rapport financier national (S4)

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

SNES CRETEIL
3, rue Guy de Goyon du Verger
94110 ARCUEIL

PROCÈS-VERBAL
DE DÉPOUILLEMENT

Cette feuille, signée (2 signatures au minimum) et remplie doit être adressée ou portée, avec la liste d'émargement, pour parvenir au S3, au plus tard le samedi 3 février 2007.

Établissement : Code :

Adresse :

Ville : Département :

Syndiqués :

Votants :

CA DU S3	BUREAU DE S2	RAPPORT D'ACTIVITE DU S3	RAPPORT D'ACTIVITE DU S4	RAPPORT FINANCIER DU S4
Total des exprimés pour la CA académique ----- Blancs et nuls (1) -----	Total des exprimés pour le bureau départemental ----- Blancs et nuls (1) -----	Total des exprimés pour le RA académique ----- Blancs et nuls (1) -----	Total des exprimés pour le RA national ----- Blancs et nuls (1) -----	Total des exprimés pour le rapport financier national ----- Blancs et nuls (1) -----
Liste UA ----- Liste à l'initiative d'EE ----- Liste Emancipation ----- Liste PRSI -----	Liste UA ----- Liste à l'initiative d'EE ----- Liste Emancipation -----	POUR ----- CONTRE ----- ABSTENTION -----	POUR ----- CONTRE ----- ABSTENTION -----	POUR ----- CONTRE ----- ABSTENTION -----

(1) obtenu par différence entre le nombre de votants et le nombre d'exprimés

SIGNATURES (2 signatures, dont en principe celle du Secrétaire de S1) , à....., le 3 février 2007

Les Asseseurs :

Le Secrétaire de S1 :